



erreur de l'architecte construction

Par **rv**, le **29/09/2019** à **17:13**

Bonjourrrnrnje fais construire un petit collectif de 4 : T3 sur RDC + R1, l'architecte me propose de faire un T3 supplémentaire sur le toit avec terrasse(R+2)rrnrje suis d'accord si le plu le permet, il dépose un permis modificatif et fais exécuter en même temps le gros œuvre supplémentaire. je reçois un refus de permis modificatif car le PLU a changé entre temps et l'architecte me dit qu'il a fait une erreur sur le site de la mairie, que le nouveau PLU était tout en bas du site.rnrnIl me propose de faire un nouveau permis de construire pour les 5 x T3 en maison senior, car le R+2n est plus autorisé sur le nouveau PLU, mais accepté sur Maison senior.rnrnCe n'est pas du tout l'objectif premier, car en maison senior, avec les services et personnels nécessaires, l'opération n'est pas rentable, voir impossible à louer après vu les charges de fonctionnementrrnrnDonc il me reste deux solutions, mettre en cause sa responsabilité professionnelle en cause pour faute: avoir construit sans permis.rnrnSoit accepter la demande de permis en maison senior, mais si je ne réalise pas, un fois fini et que je loue en meublé à l'année en habitation normale.. est-ce que je risque un recours de la mairie.rnrnet en acceptant ce permis senior, je dégage la responsabilité de l'architecte sur sa faute, et je n'aurai plus de recours.rnrnMerci de votre aide

Par **Bibi_retour**, le **30/09/2019** à **09:02**

Bonjour,rrnrnrnLe permis de construire pour 4 logements en R+1 a bien été accordé par la ville ?rrnrnSi oui, il suffit de le mettre en œuvre.

Par **rv**, le **30/09/2019** à **15:04**

BonjourrrrrNon j ai juste le permis pour les 4 premier logementrrrrnj ai eu un refus pour le 5eme en niveau 2eme etage, présenté en modification du permis initial car sur le nouveau plu interdit de faire un deuxieme etagerrrrrmais possibilite de faire un nouveau permis en maison senior avec deux etagerrrrrle probleme c est que l architecte a fait mettre en oeuvre deja le cinquieme appartement sans permisrrrrnbien a vous

Par **Bibi_retour**, le **30/09/2019** à **17:30**

Dans ce cas, à lui de prendre ses responsabilités. Soyez très attentif et assurez vous qu'il mette le chantier en conformité.